



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphan CLAUDET	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRJOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Dechetteries - Marchés de gestion - Attribution

Les marchés de gestion des déchetteries arrivent à échéance le 31 décembre 2007.

Une étude de diagnostic de la situation actuelle, réalisée par GIRUS, a permis de relever les principaux points suivants relatifs à l'organisation des « haut et bas de quais » (accueil, aide au tri...)

Point fort : gestion identique sur l'ensemble des déchetteries

Points faibles :

- suivi de la fréquentation, contrôles
- coordination entre les prestataires
- pas d'accueil de déchets de plâtre ni d'amiante – ciment
- saturation de certains sites
- absence d'intérêt au remplissage des bennes (prix à la rotation d'enlèvement)

Dans ces conditions une procédure d'Appel d'Offres a été lancée selon modalités ci-après :

Lot N°1 [REDACTED]	Gardiennage, location de bennes, transport des déchets vers les sites de traitement, traitement des métaux et des déchets verts sur les 5 déchetteries
Tranche Ferme	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil et aide au tri des déchets, - Entretien des installations, - Location des bennes, - Transport des déchets sur les sites d'élimination, de valorisation et de recyclage soit désignés par la Communauté de l'agglomération dijonnaise soit proposés par le Candidat (prix à la tonne) - Traitement des métaux et des déchets verts
Tranche Conditionnelle 1	<ul style="list-style-type: none"> - Location d'une benne fermée placo-plâtre sur la déchetterie de Chenôve - Transport du placo-plâtre vers le site d'élimination proposé par le candidat, - Traitement du placo-plâtre
Tranche Conditionnelle 2	Idem TC 1 sur déchetterie de Dijon
Tranche Conditionnelle 3	Idem TC 1 sur déchetterie de Longvic
Tranche Conditionnelle 4	Idem TC 1 sur déchetterie de Marsannay la Côte
Tranche Conditionnelle 5	Idem TC 1 sur déchetterie de Quetigny
Option 1	Compactage des déchets
Option 2	Gardiennage des 5 déchetteries tous les jours de la semaine
Option 3	<ul style="list-style-type: none"> - Location d'une benne bois sur les 5 déchetteries - Transport du bois vers le site de valorisation proposé par le Candidat - Traitement du bois

Lot N°2 [REDACTED]	Location de contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) et de l'amiante des 5 déchetteries
---------------------------	--

Tranche Ferme	- Location de contenants - Transport de contenants - Traitement des déchets
Tranche Conditionnelle 1	- Location de contenants pour le stockage de l'amiante sur la déchetterie de Chenôve, - Transport de l'amiante sur le site d'élimination proposé par le candidat - Traitement de l'amiante
Tranche Conditionnelle 2	Idem TC 1 sur déchetterie de Dijon
Tranche Conditionnelle 3	Idem TC 1 sur déchetterie de Longvic
Tranche Conditionnelle 4	Idem TC 1 sur déchetterie de Marsannay la Côte
Tranche Conditionnelle 5	Idem TC 1 sur déchetterie de Quetigny

Les quantités estimatives de déchets sont :

Lot N°1	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets sur les 5 déchetteries	Gravats : 9 191 T/ an Incinérables : 4 407 T/ an Papier : 386 T/ an Carton : 365 T/ an Papier / Carton : 95 T/ an Ferraille : 1 300 T/ an Pneus : 41 T/ an Déchets verts : 5 708 T/ an Huiles moteur : 42 T/ an DEEE : 2 196 appareils ménagers/ an Placo-Plâtre : 133 T/ an
Lot N°2	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) et de l'amiante des 5 déchetteries	DDM : 111 T/ an Batteries : 63 T/ an Huiles cuisine : 8 T/ an Amiante - ciment : 133 T/ an

Le CCTP (annexé à la présente) indique les exigences minimales à respecter :

Les variantes aux stipulations du CCAP (annexé à la présente) ne sont pas autorisées.

Le marché à prix unitaires (voir bordereau des prix annexés à la présente) sera financé sur le budget de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par la Redevance Spéciale.

Le marché est passé pour une période de 3 ans reconductible deux fois par périodes d'1 an.

Le rapport d'analyse des offres est annexé à la présente.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 14 novembre 2007 a classé les offres suivantes économiquement les plus avantageuses au regard des critères du règlement de la consultation :

.GODARD pour le lot N°1 pour un montant estimatif de 1 650 342 € HT en considérant l'option ouverture des sites tous les jours de la semaine et les tranches conditionnelles 1 à 5 réception des déchets de plâtre sur tous les sites

EDIB pour le lot n° 2 pour un montant estimatif de 237 980,26 € HT

Les montants sont estimés correspondent à une durée de marché de trois ans.

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré
DECIDE**

- **d'attribuer** le lot N° 1 Gardiennage, location de bennes, transport des déchets vers les sites de traitement, traitement des métaux et des déchets verts sur les 5 déchetteries et de retenir l'option n°2 ainsi que les tranches conditionnelles 1 à 5 pour un montant estimatif de 1 650 342 € HT.
- **d'attribuer** le lot N°2 Location de contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DDM) et de retenir les tranches conditionnelles 1 à 5 pour un montant estimatif de 237 980,26 € HT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés.

Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
26 DEC. 2007

